

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

Séance du Mercredi 26 Juin 2013

* * * * *

Convocation du 19 Juin 2013

* * * * *

Président : Mr. Philippe DECOBERT, Maire

Présents : Mrs. DECOBERT, GUENARD, BAJOT, CROIZIER, BOQUILLON, MOINY, NICLOUX, GEORGES, BOSETTI, GRIDAINE et CHARTIER.

Mmes DOYEN, SMIGIELSKI, BRULET et RICHARD

Absents excusés : Mrs BELERT et BROSSE, Mmes ROBERT et CARRÉ.

Procuration : Mr BELERT à Mr DECOBERT
Mme ROBERT à Mr CROIZIER
Mme CARRÉ à Mr GUENARD
Mr BROSSE à Mr GRIDAINE.

Secrétaire de séance : Mr NICLOUX

Le compte rendu de la séance du 27 Mai 2013 n'appelant aucune remarque, le Maire propose d'adopter l'ordre du jour.

I. **FINANCES**

1. **Demande de subventions**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier nous informant que le Secrétariat Général pour les Affaires régionales et le Rectorat lancent un appel à projet régional financé par des fonds européens au titre du FEDER et relatif au numérique à l'école. Cet appel à projet s'adresse aux collectivités territoriales, porteurs de projets à destination des écoles élémentaires, maternelles et primaires, et s'inscrivant dans un cadre pédagogique défini par la communauté éducative intégrant les outils numériques et/ou les espaces numériques de travail.

En conséquence et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- Approuve ce projet, le financement étant prévu au budget 2013,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du FEDER et de tout autre organisme susceptible de soutenir ce projet.

Décision prise à l'unanimité.

2. **Attribution de subvention**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a rencontré un représentant de l'association « Collectif du Nez Vide », dont le siège social est à Aiglemont. Ce collectif relaie la parole des victimes du Syndrome du Nez Vide. L'objet principal de ce collectif est la publication, la distribution d'un livre de témoignages et la mise en œuvre des actions d'information en lien avec cette pathologie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € (cent cinquante euros) à l'association « Collectif Nez Vide », les crédits nécessaires au paiement de cette subvention étant inscrits au budget 2013 sur le compte 6574.

Décision prise à l'unanimité.

3. Demande de remboursement

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune avait loué la salle de réunion du Dojo pour un anniversaire les 6 et 7 octobre 2012. Lors de l'état des lieux, nous avons constaté des dégâts sur un mur en placo-plâtre. Le montant des dégâts s'élève à 872.05 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- Décide de demander le remboursement de la somme de 872.05 € (huit cent soixante-douze euros cinq centimes) au locataire,
- Autorise le Maire à encaisser le chèque de dépôt de garantie d'un montant de 514.00 € (cinq cent quatorze euros), en acompte sur la somme due,
- Autorise le Maire à signer la convention demandant le remboursement de la somme due au dit locataire,
- Autorise le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

4. Ecole primaire : rénovation de la production de chauffage

Le Maire expose au Conseil Municipal que la chaudière qui alimente les deux bâtiments de l'école primaire est vraiment très vétuste et la cheminée n'est plus aux normes. Son remplacement est donc envisagé. La nouvelle réglementation nous interdisant d'installer une chaudière à l'intérieur des bâtiments, il faut donc construire une chaufferie individuelle. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté un spécialiste pour étudier la possibilité d'installer une chaudière aux granulés de bois avec alimentation automatique à faible consommation. Ce fournisseur propose de livrer deux chaudières, une pour chaque bâtiment, dans des conteneurs avec entourage bois qui seraient posés à côté de l'école, le silo de stockage des granulés bois se trouverait également dans ce local. Le Maire expose au Conseil Municipal que nous pourrions obtenir une aide financière plus importante auprès de l'ADEME si la Commune se groupait avec une autre Collectivité. Sachant que la Commune d'Houldizy est intéressée également par ce même projet, le Maire propose au Conseil Municipal de constituer un groupement de commande pour l'achat de chaudières à granulés bois et que le coordonnateur du groupement serait la commune d'Aiglemont.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- I. Décide de donner son accord à la réalisation de ce projet et de le réaliser dans un délai maximum de deux ans ;
- II. Autorise la constitution d'un groupement de commandes entre les Communes d'Aiglemont et Houldizy pour l'achat et l'installation de chaudières à granulés bois ; la Commune d'Aiglemont est désignée coordonnateur, elle sera chargée de lancer une consultation, de préparer la passation du marché, de le signer et de le faire exécuter ;
- III. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération ;
- IV. Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de l'ADEME, de l'Etat, de la Région Champagne Ardenne, du Conseil Général des Ardennes et tout autre organisme susceptible de nous soutenir dans ce projet ;
- V. Précise que la présente délibération sera affichée en mairie, insérée au recueil des actes administratifs, et qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

21 h 15 : Arrivée de Mr BELERT

Décision prise à l'unanimité.

5. Tarifification activités I3PROX

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Dispositif I3PROX organisera des activités durant les vacances scolaires de l'été 2013. Pour certaines activités, une participation financière aux frais sera demandée aux parents.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de fixer la participation financière des jeunes aiglemontais à :

- 10 € pour la sortie aux grottes de Han
- 5 € pour la sortie à la Crête des Cerfs
- 5 € pour la sortie Paint-ball et barbecue
- 5 € pour le parcours sensation à Haybes
- 50 € pour le séjour du 23 au 26 juillet inclus à Haulmé.

Décision prise à l'unanimité.

6. Véhicule I3PROX

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors d'une visite d'entretien, le garagiste nous a signalé le mauvais état de la carrosserie du véhicule CITROEN BOXER N° 3956 RT 08.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- décide, vu son état de vieillissement, de remplacer le véhicule CITROEN BOXER N° 3956 RT 08 et de racheter un véhicule plus récent et aux conditions les plus économiques possible,
- autorise Monsieur le Maire à négocier le montant du prix de reprise.

Décision prise à l'unanimité.

7. Participation financière FDEA

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a sollicité la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes pour l'extension du réseau basse tension pour l'alimentation d'un logement situé Rue Parmentier. La participation demandée à la Commune s'élève à 976.00 €.

En conséquence, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de régler la somme de 976.00 € (neuf cent soixante-seize euros) à la Fédération Départementale d'Energies de Ardennes, les crédits nécessaires au paiement étant inscrits au Budget 2013 sur le compte 204151.

Décision prise à l'unanimité.

8. Participation à la protection sociale complémentaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 13 décembre 2012, il avait décidé de participer, à compter du 1^{er} janvier 2013, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative pas les agents de la Commune et de verser une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Le Maire propose de compléter cette délibération.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de verser à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, une participation mensuelle de :

Pour le risque Sante : 8.00 € pour un célibataire de + de 40 ans sans enfant.

Pour le risque Prévoyance : 5.00 € de l'indice 309 à 345
7.00 € de l'IM 400 et au-delà.

Décision prise à l'unanimité.

9. Création d'un emploi

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- Qu'il est nécessaire, pour les besoins du Service, de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 28/35^{ème},
- Qu'il est nécessaire de recruter un Agent sur cet emploi,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 28/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2013,
- Dégage les crédits correspondants.

Décision prise à l'unanimité.

II. URBANISME

1. Aménagement du parking rue des Charrons

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 4 février 2008, il avait été décidé de faire l'acquisition des parcelles AH 17 et AH 19 d'une superficie totale de 656 m2, situées dans la rue des Charrons.

Dans la délibération du 4 Février 2008, le Notaire chargé d'établir les actes et formalités était Maître SORIANO.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal modifie la délibération du 4 février 2008 et, après avoir confirmé la décision d'acquérir les parcelles AH 17 et AH 19 appartenant aux héritiers de l'indivision SENECHAL pour un montant de 10.000 € (dix mille euros), les crédits nécessaires étant prévus au budget, charge le Notaire, Maître MOUZON, d'établir les actes et formalités et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

2. Vente d'un immeuble

Le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de sa séance du 20 septembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir le bien cadastré Section AD 437 et 358. Le Maire précise qu'il a fait procéder au découpage du terrain, ce qui permet de vendre d'une part l'immeuble et d'autre part le terrain à bâtir d'une superficie de 353 m2. Le Maire précise également qu'il a reçu une proposition d'achat pour la maison située 1 Chemin de la Vigne.

En conséquence et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition d'achat de l'immeuble situé 1 Chemin de la Vigne pour un montant de 102.000 € net vendeur,
- Charge le Notaire, Maître MOUZON, d'établir les actes et formalités,
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

3. Taxe d'aménagement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 28 Novembre 2011, il avait décidé d'instituer, suite à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

Le Maire propose de compléter cette délibération.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- D'exonérer totalement, en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme :
 - Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors du champ d'application du Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI),
 - Dans la limite de 50 % de leur surface, la surface excédent les 100 premiers mètres carrés, pour les constructions à usage de résidence principale, financées à l'aide du Prêt à Taux Zéro renforcé (PTZ +),

Décision prise à l'unanimité.

III. COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Affaires juridiques

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Maître CHOFRUT nous informant que le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne avait rejeté la requête des époux MEUNIER et que ceux-ci ont été condamnés à verser à la Commune une somme de 1.200 € au titre des frais irrépétibles. Cette somme reviendra à notre assureur protection juridique qui a assuré dans cette procédure le règlement des frais et honoraires de l'avocat de la commune.

2) Information Direction Départementale Territoriale des Ardennes

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Syndicat Force Ouvrière de la Direction Départementale des Territoriale des Ardennes concernant les inquiétudes du personnel sur le devenir des missions exercées pour les communes par la DDTA. En effet, l'une des principales conséquences de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (Réate) sera l'arrêt définitif de l'ingénierie publique. De plus, en 2014, l'Etat n'assurera plus l'instruction de certains actes administratifs (permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) pour les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Le Maire tenait à faire part de cette information au Conseil Municipal.

3) Remerciements

Le Maire fait lecture du courrier de remerciements du Football Club d'Aiglemont suite à l'organisation du tournoi U7 / U9 du club le samedi 15 juin.

4) Agenda

Le Maire fait part au Conseil Municipal du mariage de Jason DRUMEAUX avec Jeanne MOINET le 20 juillet prochain, fils d'une ancienne conseillère municipale.

Le Maire invite l'ensemble des élus et des habitants de la commune à participer aux manifestations suivantes :

- Festivités du 13 juillet (21 h 30 : retraite aux flambeaux, 22 h 00 : départ de l'Espace Raymond Avril. Dès 22 h 00 : bal public et vers 23 h 15 : feu d'artifice) et du 14 juillet 2013 (commémoration à 11 h suivie de l'apéritif champêtre...).
- Journées Gourmandes du Patrimoine les 14 et 15 septembre 2013.

IV. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission Enfance - Jeunesse

Madame SMIGIELSKI a assisté au dernier Conseil d'Ecole du 13/06/2013. La prévision des effectifs pour l'année 2013/2014 est de 149 élèves, effectif stable. Il a été décidé que la classe de GS-CP resterait sur le site élémentaire et qu'une personne supplémentaire serait embauchée sous contrat aidé par la commune pour un poste d'agent d'entretien et d'animation.

La classe nature de Madame REDONT sera reconduite du 7 au 11 avril prochain.

Projets de classe : Spectacle des 3 chardons (marionnettes) le 27 septembre 2013.

Madame HASCHER et Madame REDONT souhaitent reconduire l'an prochain un projet avec le musée de l'Ardenne. Madame LAMBERT enseignera l'anglais dans sa classe.

La fête de l'école se tiendra le samedi 29 juin à partir de 10 h 30.

Madame SMIGIELSKI fait part de la création d'une nouvelle association : L.E.A. (Les Elèves d'Aiglemont). L'Association a pour but de créer un lien entre les parents d'élèves et de développer des activités festives, culturelles et sportives ou des œuvres sociales à l'intention des élèves et de leurs parents, en partenariat avec l'équipe pédagogique.

Commission CCAS

Madame DOYEN informe le Conseil Municipal que le CCAS ne s'est pas réuni dernièrement, mais elle a dû donner en urgence un bon de 150.00 € pour de l'alimentation. Elle a reçu plusieurs personnes durant les permanences qui sont venues lui demander des renseignements et de l'aide pour remplir des documents administratifs. Elles s'est également déplacée à domicile.

Madame DOYEN a également assisté à une réunion concernant les T.I.G. (personnes qui ont été condamnées à effectuer des travaux d'intérêt général). Une personne effectuera prochainement 70 heures de Travail d'Intérêt Général sur la commune. Elle s'occupera des espaces verts.

Commission Enfance - Jeunesse

Au sujet de l'association SAB (Solidarité Aiglemont Bohicon), Monsieur GEORGES informe le Conseil Municipal qu'il a adressé une demande d'aide à la Région Champagne Ardenne pour mener à bien un projet de latrines et d'adduction d'eau à Bohicon, le montant demandé est de 15.000 €. En parallèle, une demande sera faite à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour une première tranche de travaux. Les dossiers sont en cours d'instruction.

Le ramassage du matériel médical est toujours en cours. Il servira pour l'équipement d'une maternité. Le matériel sera transporté par conteneur.

Commission Cadre de Vie

Les travaux de plantation sont terminés. Des travaux seront effectués sur le terrain de football.

Le passage du Jury est prévu le Mardi 9 juillet à 16 h 15.

Les habitants du Fond de l'Epine remercient la Municipalité pour l'aide apportée à l'organisation de leur barbecue de quartier.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.